

## COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET CFB – PV DE LA REUNION N° 1/2020 VENDREDI 14 FEVRIER 2020 AU SIEGE DE LA FFA

<b>Présidence</b>	Solange CARFANTAN
<b>Présents</b>	Christian DUPOUX, Chantal FERRARI, Bertrand LEGER, Gilbert MARCY, Éric RAUL, Valérie SAILLANT
<b>Absent excusé</b>	Jean THOMAS

- La réunion débute à 10h30 -

### Relecture du pv de la dernière réunion (25/09/2019)

#### A/ Aides fédérales aux Ligues et aux Clubs

Dans l'ensemble, les aides versées aux Ligues et aux Clubs ont été conformes au budget.

#### B/ Travaux de la CFB 2020

Un tableau de la répartition des travaux, pour chaque membre de la CFB et, concernant l'année 2020, a été mis au point.

#### C/ Gestion des pénalités fédérales

En collaboration avec Sylvie PARISOT, (Pôle Finances et Gestion), la CFB demande à chaque Président des Commissions CSO-CNJ-CNAM-CNM, de **désigner un référent** qui procédera à l'envoi des éléments de facturation dans les 15 jours suivant la compétition.

Les éléments sont à envoyer à Sylvie PARISOT – courriel : [sylvie.parisot@athle.fr](mailto:sylvie.parisot@athle.fr)

### Dès lors

- une note de débit sera adressée aux Ligues ;
- si besoin, les clubs devront porter réclamation **uniquement** par l'intermédiaire des Ligues ;
- ces réclamations devront parvenir à Sylvie PARISOT **dans les 2 mois** suivant la réception de la note de débit par courriel → **veiller regrouper vos demandes par compétition avant envoi** ;
- Sylvie PARISOT adressera ces réclamations à chaque référent des compétitions ;
- un point sur les réclamations sera alors fait avec chaque référent, à l'issue des deux mois :
  - o soit la réclamation n'est pas acceptée et le référent en informera la Ligue (et Sylvie PARISOT en copie),
  - o soit la réclamation est acceptée et Sylvie PARISOT informera la Ligue en lui adressant une note de crédit.

### Selon le Service juridique de la FFA

Le SI-FFA est, principalement, un outil de gestion des adhésions et de prise de licences entre la FFA et ses structures déconcentrées/clubs. Par conséquent, le compte qui lui est rattaché doit uniquement servir dans ce but. En effet, les clubs n'ont pas donné mandat pour que soient prélevées les pénalités. Cependant, afin de faciliter les relations entre les structures déconcentrées et les clubs, il pourrait être envisagé de mettre en place une autorisation des clubs pour que soient prélevées ces mêmes pénalités, avec accord de la FFA.

### D/ Bilans des Ligues et des Comités départementaux

La circulaire administrative relative à l'envoi des documents comptables de l'année 2019 sera transmise dans les 15 jours aux Ligues et aux Comités départementaux.

### E/ Règlement financier

Le règlement financier de la FFA, daté de 2004, a été actualisé. Celui-ci sera présenté au Bureau fédéral de mars prochain, puis au Comité directeur afin d'être adopté lors de l'Assemblée Générale des 24-25 avril 2020 à Mulhouse.

### F/ Manuel des procédures

Suite à l'actualisation du règlement financier, un manuel des procédures est en travaux. Il concernera :

- les achats,
- la gestion des espèces,
- la gestion des notes de frais,
- les inventaires,
- le social.

- Séance levée à 16h00 -

Prochaine réunion → jeudi 11 juin 2020

**Christian DUPOUX**  
SECRETAIRE DE SEANCE

**Solange CARFANTAN**  
PRESIDENTE